

**ARRÊTÉ 2024-270 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE
DES HEURES DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ESPLANADE JACQUES CHIRAC
ET AVENUE JEAN MONNET (partie)
À L'OCCASION DU "LANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE NOËL"**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté 2024-140 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption de 22h45 à 5h45 sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 20 août et le 14 juin ;
- Vu l'organisation par la Ville de Panazol, le 29 novembre 2024, du "lancement des illuminations de Noël" aux abords de la Mairie ;
- Considérant qu'il convient d'interrompre à cette occasion l'éclairage public temporairement, du 18h00 à 19h00, et localement, esplanade Jacques Chirac et avenue Jean Monnet (en partie) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'éclairage public esplanade Jacques Chirac et sur une portion de 200 ml environ de l'avenue Jean Monnet sise au droit de la Mairie, conformément au plan ci-annexé, sera éteint de 18h00 à 19h00 le vendredi 29 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 29 novembre 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Publié en Mairie le **29 NOV. 2024**.....

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-270 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DES HEURES DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ESPLANADE JACQUES CHIRAC
ET AVENUE JEAN MONNET (partie)
À L'OCCASION DU "LANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE NOËL"

EXTINCTION TEMPORAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LE 29 NOVEMBRE 2024 DU 18H00 À 19H00



Secteur concerné :

- Esplanade Jacques Chirac – Place Zavatta
- Avenue Jean Monnet sur 200m